

Application de l'article 51bis du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.
Question orale de G. VAN GOIDSENHOVEN, Conseiller communal, relative à la décision prise par "Urban.brussels" concernant le pont Marchant.

G. VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G. VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst:

Nous apprenons ce jour la décision prise par « Urban.brussels » concernant le pont Marchant. J'aurais souhaité avoir une réaction de la Commune quant aux conséquences des conditions imposées à l'octroi du permis : ouverture aux transports en commun et aux services d'urgence, ainsi que la possibilité d'être ouverte à la circulation automobile locale, au regard de l'évolution prévisible du quartier. La Commune pourra-t-elle obtenir de la part de « Bruxelles-Mobilité » et de la Ministre bruxelloise de la « Mobilité » des garanties sur l'exécution de ce permis, sachant que par le passé un permis délivré n'a pas été exécuté ? La fin prochaine de la législature régionale, nécessite une clarification rapide en la matière. Qu'en est-il de la question de la possibilité d'ouvrir le pont aux véhicules automobiles, ce qui reste un peu flou ? Le Collège a-t-il une volonté propre d'ouverture aux véhicules et de quelle manière, sachant que on parle d'y installer des plots, des caméras, etc. ? Imaginons la situation d'un camion desservant une entreprise ou d'une infirmière procurant des soins à quelqu'un à l'intérieur de la zone. Tout cela paraît contradictoire et flou. Même si on voit une évolution par rapport à un certain nombre de choses dites et revendiquées, il n'en reste pas moins vrai que la situation peut paraître, sur certains points, peu clair voire contradictoire.

Madame l'Echevine MÜLLER-HÜSCH avoue avoir pris connaissance de cette situation dans la presse au moment où G. VAN GOIDSENHOVEN a introduit sa question orale. Le Collège attend des nouvelles de la Région qui ne l'a pas encore informé des détails du dossier. Cette dernière a besoin d'un moment pour étudier le document et pouvoir établir un avis à ce propos.